



Incitation à la sobriété énergétique

Ville de Besançon

***9ème Assises de l'Énergie
29 - 31 janvier 2008***



Direction de la Maîtrise de l'Énergie
Janvier 2008

Cit'ergie
European Energy Award®

Ville de
Besançon
www.besancon.fr

Trois illustrations à Besançon

- Tarification « Maîtrise de l'Énergie » pour les abonnés du chauffage urbain
- Primes solaire thermique et à la récupération des eaux de pluie pour le secteur résidentiel
- Logement « Fontaine-Eco et toi » : outil pédagogique pour toute famille, en particulier en secteur social
 - Achats d'équipements économes en énergie et en eau, acheter avec moins d'emballages
 - Quels comportements dans un logement, y compris sur le tri des déchets



Maîtrise de l'Énergie sur le chauffage urbain

Une DSP avec des exigences de développement durable

- Maîtrise publique : **affermage** renouvelé le 1/09/2006
- Transparence : Une **société dédiée**: SEVE
- Réactivité : Durée du contrat de **12 ans** sans reconduction
- Qualité environnementale : Engagement du délégataire à améliorer l'exploitation des installations en mettant en œuvre:
 - un système de management de la sécurité et de la santé du personnel (OHSAS 18 001).
 - un système de management environnemental (**ISO 14 001**)
 - Un système de management de la qualité (ISO 9001).
- Fidélisation : Durée des polices (3 ans, 6 ans, 12 ans avec prix de l'abonnement décroissant)
- **Tarifification incitative aux économies d'énergie**



Tarification

De type binôme :

- ▶ R1 pour l'énergie
- ▶ R2 pour l'exploitation maintenance (abonnement)
 - Le coût des prestations du terme R2 est réparti entre les abonnés en fonction des **unités de répartition forfaitaire** (puissance maxi appelée et consommations moyennes). Cette méthode permet d'intégrer l'aspect énergivore des abonnés.
 - Ainsi, les abonnés qui investissent pour réduire leurs besoins profitent d'une baisse du poste R1 mais également du poste R2
 - Possibilité de souscrire une **option maîtrise de l'énergie**



OPTION Maîtrise de l'énergie : L'IDEE

- Intérêts:
 - Pour chaque abonné : inciter financièrement aux économies d'énergie : diminution de la facture + bonus
 - Pour l'ensemble des abonnés : augmenter la part relative des énergies renouvelables.
 - Pour la Ville : diminuer les investissements nécessaires à l'accroissement des moyens de production
 - Pour tous :
 - Diminuer l'impact environnemental
 - Préserver les ressources naturelles
 - Créer une culture commune « éco citoyenne »



OPTION MAITRISE DE L'ENERGIE : REGLES

- **Ne s'applique pour l'instant qu'aux consommations de chauffage** (ECS non concernée)
- **Possibilité de souscrire à tout moment.**
Entrée et sortie dans le système au 1^{er} janvier suivant la demande
- **Règle de calcul :** écart entre la consommation réelle corrigée de la rigueur climatique et la consommation de référence (*moyenne des trois dernières années, valeur retenue dans la définition des URF*).
 - En cas d'économie d'énergie supérieure à 4%, l'abonné bénéficie d'une contribution du fonds « maîtrise de l'énergie ».
 - En cas de surconsommation d'énergie supérieure à 4%, l'abonné est pénalisé en abondant le fonds « maîtrise de l'énergie ».
- **Abondement du fonds**
 - Prélèvement de 4 % des ventes totales R1 chauffage soit environ 2% de la facture *pour les logements (nota)*
 - Surfacturation *du R1* de 10% sur le dépassement pour les abonnés ayant souscrit l'option et surconsommé
 - Reliquat éventuel des années précédentes
- **Restitution du fonds**
 - Il est partagé entre les abonnés ayant souscrit l'option et ayant fait des économies d'énergie au prorata des MWh corrigés économisés, dans la limite de 40 % de leur facture R1 chauffage.
 - Si le fonds n'est pas restitué entièrement, du fait de la limite des 40%, le reliquat abonde le fonds pour l'année suivante.

NOTA: Le système ayant été mis en place lors du renouvellement de la DSP, il n'y a pas eu de surcoût apparent pour les usagers.



ETAT DES LIEUX

Nombre d'abonnés ayant souscrit l'option :

7/177 (contrats)

- Un industriel,
- Un collège et un lycée,
- Un tertiaire/santé (polyclinique)
- Une administration (les Douanes)
- Deux résidentiels privés

Constitution du fonds pour 2007 : 125 k€



Direction de la Maîtrise de l'Énergie
Janvier 2008

Cit'ergie
European Energy Award®

Ville de
Besançon
www.besancon.fr

- Poursuite de la réflexion :
 - La collectivité doit-elle construire de nouveaux outils de production ou orienter ses ressources vers des travaux de sobriété énergétique ? Ou mixer les deux ?
 - Avec la réduction des consommations dans les bâtiments, la question de l'avenir des réseaux de chaleur est posée ...

